



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille et Arras, le 23 janvier 2026

### INTERDICTION DE L'OPÉRATION BRITANNIQUE « OVERLORD »

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Depuis plusieurs mois, la présence de militants issus de la mouvance ultra-droite britannique, notamment du mouvement « Raise The Colours », impliqués dans des actions d'intimidation à l'encontre des personnes migrantes et des associations humanitaires, est constatée sur le littoral du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces agissements, largement diffusés sur les réseaux sociaux, s'inscrivent dans une idéologie xénophobe et anti-immigration et créent un risque manifeste de troubles à l'ordre public.

Face à ces menaces, et afin de prévenir toute confrontation ou atteinte à la sécurité des personnes, **Bertrand GAUME, préfet du Nord et François-Xavier LAUCH, préfet du Pas-de-Calais, ont pris un arrêté interdépartemental d'interdiction visant le rassemblement intitulé « Overlord », annoncé pour le samedi 24 janvier 2026.** Cette mesure interdit la présence et le rassemblement de membres revendiqués du mouvement « Raise The Colours » dans les arrondissements de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer et Lille, **du vendredi 23 janvier 2026 à 23h00 au lundi 26 janvier 2026 à 8h00.**

Cette décision, prise dans le cadre des pouvoirs de police administrative des préfets, a pour objectif de préserver l'ordre public, dans le strict respect du cadre légal et des libertés fondamentales.

Les services de l'État, notamment les forces de sécurité intérieure, seront pleinement mobilisés pour veiller à la bonne application de cet arrêté, dans le but de protéger les personnes migrantes, souvent victimes de l'exploitation des réseaux de passeurs, et pour garantir la sécurité de tous sur le littoral.

Les ressortissants britanniques membres de ces mouvements, contrôlés par les forces de l'ordre, seront reconduits à la frontière dans les délais réglementaires les plus brefs.

### Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

Sans attendre ce rassemblement, les autorités françaises ont pris dès le 13 janvier 2026 des mesures d'interdiction administrative du territoire français à l'encontre de 10 ressortissants britanniques.

Bertrand GAUME, préfet du Nord, et François-Xavier LAUCH, préfet du Pas-de-Calais, sont pleinement mobilisés pour assurer l'ordre public et remercient les forces de sécurité engagées dans ces opérations.

## Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)